

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	29
Absents	4
Procurations	4
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le quinze avril deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Benjamin GOURDON (arrivé à 19h18), Jean-François BLANC, Rachida EL HAOUARI, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Mathis VIGUIER (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Sabine MIRAL), Laura BOUTONNET (pouvoir à Christian MAZUC), Sandrine BUSCAYLET (pouvoir à Alexis CESAR).

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

FIN/50-2026

Décision Modificative 2026 N°1 Budget annexe Restauration

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération N°FIN/154-2025 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 approuvant le budget annexe Restauration 2026,
Vu la délibération N°FIN/39-2026 du Conseil Municipal approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe Restauration 2025,
Vu la délibération N°FIN/45-2026 approuvant l'affectation du résultat 2025 du budget annexe Restauration,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 9 avril 2026,*

ENTENDU que la Décision Modificative n°1 constitue le budget supplémentaire de la Restauration et a pour principal objet d'intégrer les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Financier Unique 2025, les reports de crédits de la section d'investissement 2025.

Pour la section d'investissement, l'excédent est affecté aux travaux de la laverie. Il est également proposé de remplacer la subvention versée par la commune par un emprunt pour financer les travaux de laverie.

CONSIDERANT que les modifications introduites par cette décision modificative peuvent se résumer ainsi :

■ EN SECTION D'INVESTISSEMENT:

Chapitre	Article	Objet	Reports	Résultat N-1	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			14 180,40	0	35 374,23	49 554,63
20	2031	Frais d'études	10 800,00		1 000,00	11 800,00
21	21351	Bâtiments publics	1 156,80		34 374,23	35 351,03
21	2188	Autres immobilisations corporelles	2 223,60			2 223,60
RECETTES D'INVESTISSEMENT			0	49 054,63	500,00	49 554,63
001	001	Excédent antérieur reporté		49 054,63		49 054,63
13	1318	Subvention d'investissement de la commune			-99 500,00	-99 500,00
16	1641	Emprunt			100 000,00	100 000,00

■ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Chapitre	Article	Objet	Résultat N-1	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0	82,36	82,36
011	60612	Energie - Electricité		82,36	82,36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			82,36	0	82,36
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	82,36		82,36

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la proposition de décision modificative 2026 N°1 du Budget annexe Restauration telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2026

Et de la publication le : 28 AVR. 2026